



AIDE REGIONALE AU PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE



Dès 2005, la Région a décidé de soutenir les diplômés à passer leur permis de conduire en finançant celui-ci en partie ou intégralement.

L'OBJECTIF :

Aider les diplômés à trouver leur premier emploi, le permis B étant primordial pour cela.

LES CONDITIONS :

- ☞ Etre titulaire d'un CAP ou d'un BAC PRO obtenu en Poitou-Charentes, (Depuis 2006 pour le CAP et depuis 2008 pour le BAC PRO)
- ☞ Avoir entre 16 et 25 ans lors du dépôt du dossier,
- ☞ Remplir les conditions de revenus (selon règlement).

MONTANT de l'AIDE :

- ☞ Obtention du permis après la réussite du diplôme : 1 200 €
 - ☞ 400 € à la validation du dossier,
 - ☞ 300 € après obtention du Code de la route,
 - ☞ Le solde jusqu'à hauteur de 500 € maximum, après obtention du permis.
- ☞ Obtention du permis entre le 1er janvier de l'année et la réussite du diplôme : 500 €
 - ☞ Aide versée en une seule fois dès la validation du dossier.

OU S'ADRESSER : Retrait et dépôt d'un dossier de Demande d'Aide au Permis

- ☞ Mme Carmen CHARRON – Secrétariat de Direction
CAMPUS des METIERS CMA 86
1, rue de Chantejeau – BP 9 – 86281 SAINT-BENOIT CEDEX
☎ 05.49.62.24.98. - ✉ c.charron@cfametiers86.fr

